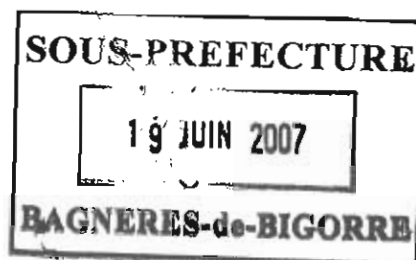


maître d'ouvrage

commune de **Vignec**

plan local d'urbanisme (plu)



document opposable

publication:
approbation: **15 JUN 2007**
révision :
modification:
mise à jour:

orientations d'aménagement

vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du **15 JUN 2007**

Le Maire

révision
approbation

pièce:
3.0



Le Maire
ISOART Jean-Michel

direction départementale
de l'Équipement
des Hautes-Pyrénées

Service d'Aménagement
et Développement Local

Bureau de la planification
territoriale

3, rue Lordat BP1349
65013 Tarbes cedex
téléphone 05 62 51 41 41



DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE VIGNEC



PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

Août 2006



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE

Poursuite du programme d'aménagement et de réhabilitation du cœur de village.

- Poursuite de l'aménagement autour de l'Eglise : parvis et place intérieure,
- réhabilitation/restructuration de l'ensemble « lavoir-moulin-placette » au bord du ruisseau St Jacques,
- Restructuration de la voie principale Eglise-Chapelle,
- Liaison piétonne église-Neste,
- Aménagement des entrées de bourg,
- Création de rues,
- Extension du cimetière.

LES QUARTIERS DE VIGNEC

Favoriser la construction nouvelle en prévoyant les principes d'aménagement pour les futures zones à urbaniser et les liaisons entre quartiers et avec le centre du village.

Quartier ouest au-dessus du village (Espalues) :

- Maintien en zone à urbaniser
- Organiser la desserte de la zone par les deux extrémités
- Habitat individuel permanent, tissu lâche

Quartier Biègle Haut :

- Continuer l'urbanisation sur le même type de densité pavillonnaire (densité moyenne)
- Organiser la desserte générale du quartier avec sortie par le bas
- Conservation du talus et de sa végétation (au-dessus des parcelles 38-39-18)

Quartier Biègle Bas :

- Agrandissement de la zone à urbaniser de quelques parcelles
- Continuer l'urbanisation sur le même type de densité pavillonnaire (densité moyenne)
- Extension de la zone artisanale
- Mise en place d'un parking bus/voitures
- Création d'un espace paysager
- Schéma de desserte de l'ensemble du quartier cherchant à séparer les deux usages

Quartier Prat de Bidaou, Pla de Sempé et Areclots

- Maintien en zone à urbaniser et extension vers Saint-Lary le long de la voie publique
- Schéma de desserte de l'ensemble du quartier incluant voies et espaces publics
- Zone mixte : habitat, y compris touristique, et commerce avec organisation (hauteur, alignement, densité) différenciée selon le secteur : avec ou sans hébergement touristique
- Création d'un espace paysager

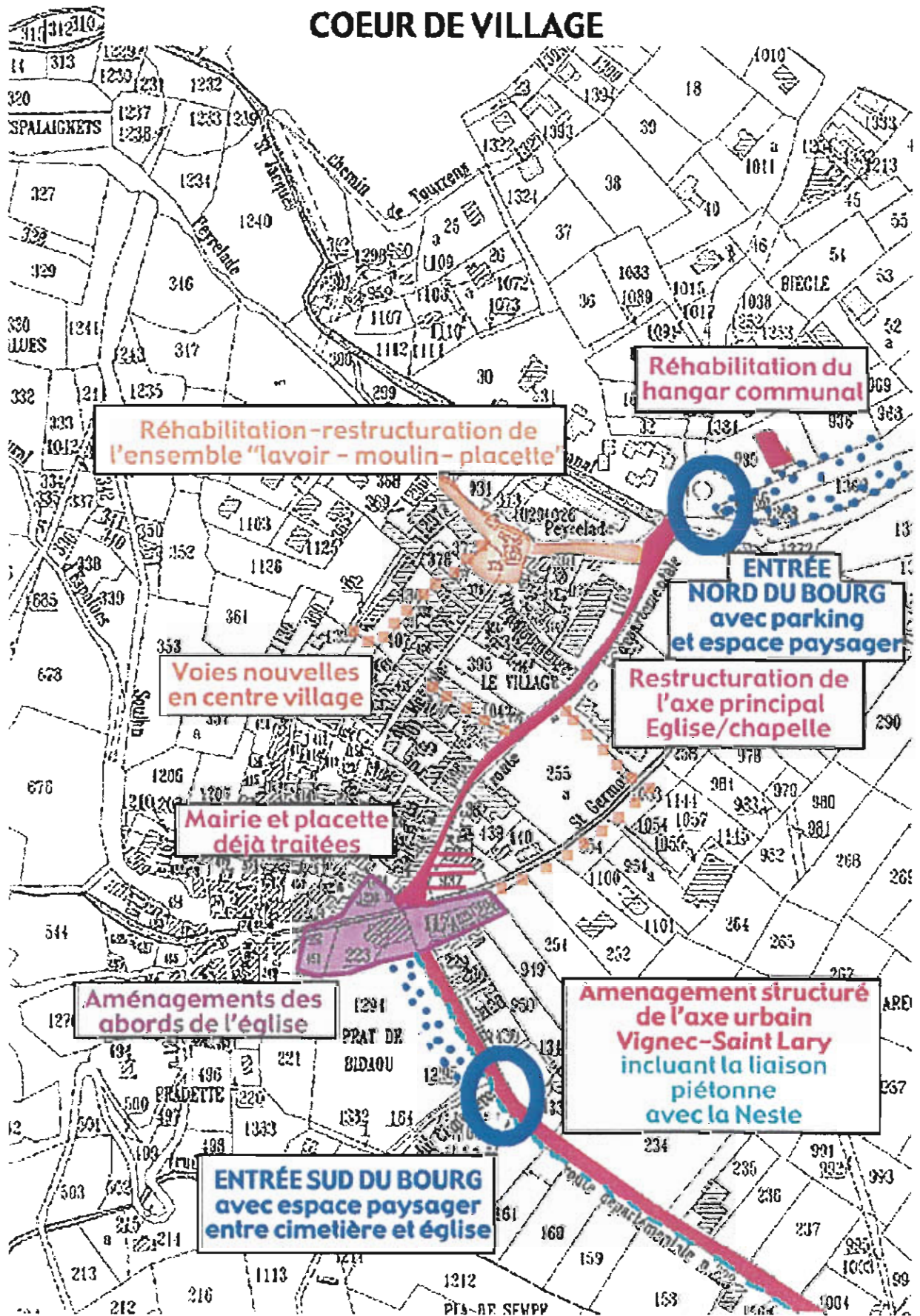
Le cœur de village :

- Destination de la zone : habitat, y compris touristique, avec organisation et densité des parcelles identiques à celles qui accueillent le bâti traditionnel
- Limitation de la taille des commerces et des habitats collectifs

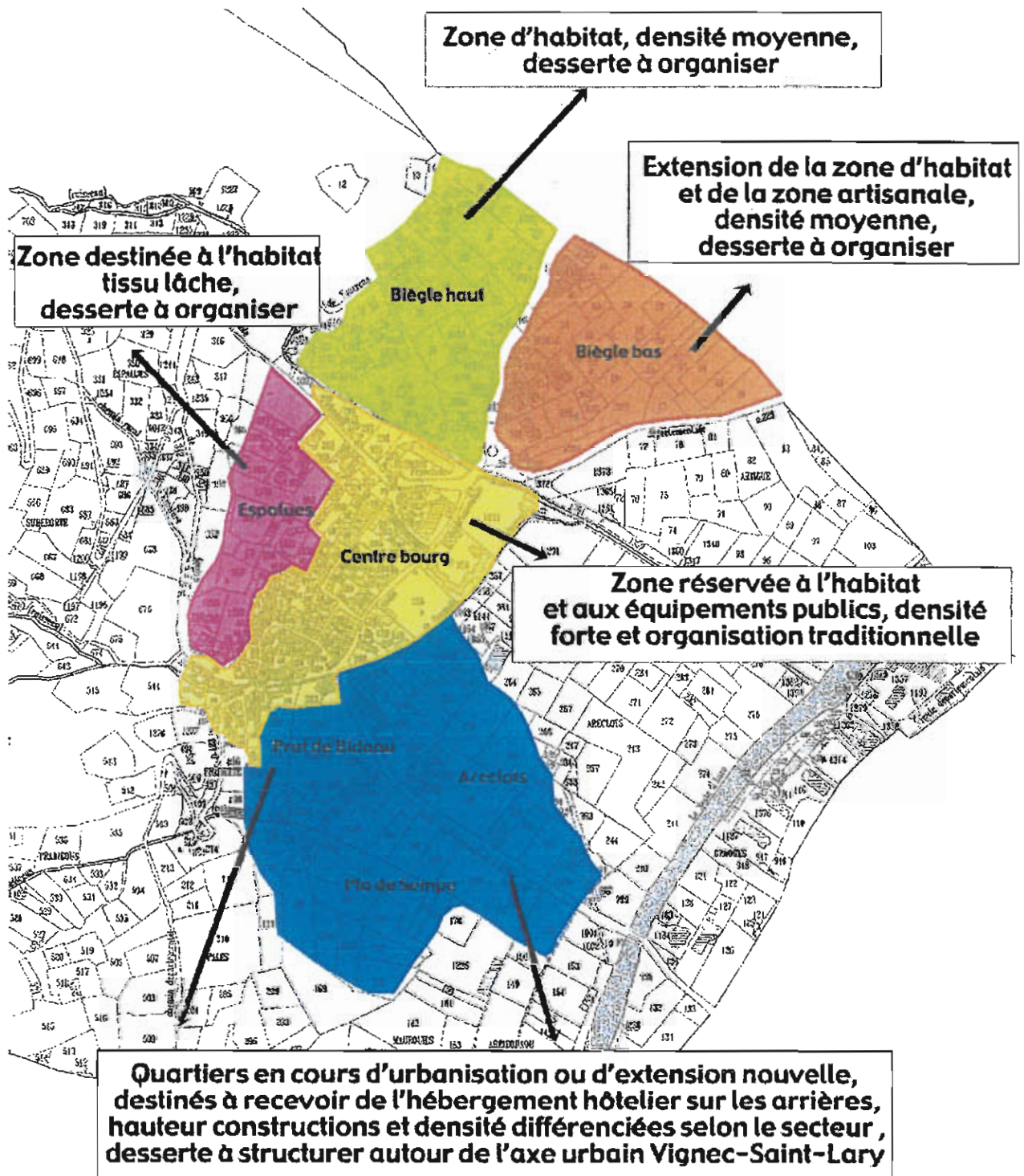
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :

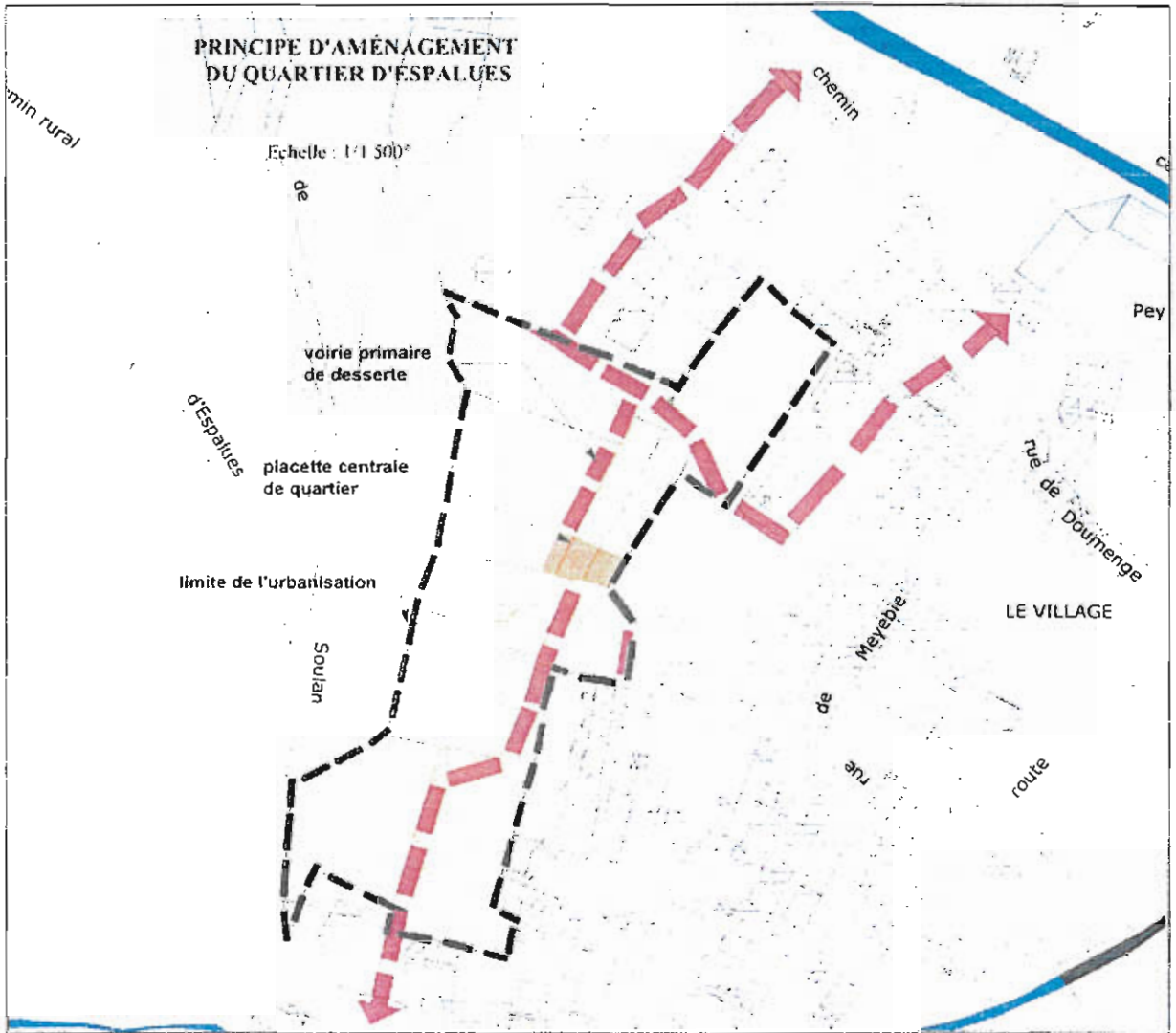
TRAITEMENT DES ESPACES ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

COEUR DE VILLAGE



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : LES QUARTIERS À STRUCTURER





PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE BIEGLE HAUT

Echelle : 1/1 500^o

